

Arrondissement de  
RAMBOUILLET

-----  
Canton de CHEVREUSE

-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

-----  
Date de convocation  
19 JUIN 2023

-----  
Date d'affichage de convocation  
19 JUIN 2023

-----  
Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 29

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An, Deux Mille Vingt-Trois

Le 27 juin,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, retransmise sur les réseaux sociaux et le site internet de la commune, en salle du Conseil Municipal à Magny-les-Hameaux, sous la présidence de Monsieur Bertrand HOUILLON, Maire.

Etaient présents : Bertrand HOUILLON, Frédérique DULAC, Laurence RENARD, Emilie STELLA, Magali DOUSSE, Jean TANCEREL, Brigitte BOUCHET, Denis GUYARD, Raymond BESCO, Yolande GROBON, Fabienne BELLIN-WEILL, Patrick MARQUET, Denis VERGNIAULT, Slimane MOALLA, Chrystèle GUILLARD, Nicolas LARGESSE, Thérèse MALEM, Caroline LIGNOUX, Isabelle SALOME, Stéphane BOUCHARD

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Tristan JACQUES à Nicolas LARGESSE, Roberto DRAPRON à Emilie STELLA, Arnaud BOUTIER à Denis GUYARD, Eliane GOLLIOT à Slimane MOALLA, Guérigonde HEYER à Chrystèle GUILLARD, Salem LABRAG à Yolande GROBON, Charles RENARD à Laurence RENARD, Anne DEUDON à Thérèse MALEM, Etienne DERVYN à Raymond BESCO

Madame Frédérique DULAC a été élue Secrétaire de séance.

Date de la séance :

27 JUIN 2023

Objet :

**Election de la Commission  
municipale permanente  
Finances**

Le Conseil Municipal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-22,

**VU** les délibérations du Conseil Municipal en date du 12 octobre 2020 n°2020-48 approuvant le règlement intérieur du Conseil Municipal, n°2020-49 portant création et composition des commissions municipales permanentes,

**VU** la délibération du Conseil Municipal n°2022-026 en date du 23 mai 2022 relative à l'élection de la commission municipale permanente Finances,

**CONSIDERANT** que suite à la démission de Madame Marie-Pierre STRIOLO de ses fonctions de Conseillère municipale, par courrier reçu en date du 13 juin 2023, il convient de procéder à son remplacement au sein de la commission municipale permanente Finances, dont elle était membre,

**CONSIDERANT** que la composition des différentes commissions municipales doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'Assemblée communale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Article 1 : ELIT** en son sein les membres de la commission municipale permanente Finances :

Après suspension de séance, Monsieur le Maire constate que sont déclarés candidats :

- Liste Majorité
  1. Tristan JACQUES
  2. Eliane GOLLIOT
  3. Etienne DERVYN
  4. Denis VERGNIAULT
  5. Raymond BESCO
  - 6.
- Liste Opposition
  1. Thérèse MALEM
  - 2.
  - 3.
  - 4.
  - 5.
  - 6.

Étant constaté que les deux listes sont incomplètes, Monsieur le Maire propose la présentation d'une liste unique.

En vertu de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder au vote à main levée.

- **Article 2 : APPROUVE** la composition de la commission municipale permanente Finances comme suit :

Président de droit : M. Bertrand HOUILLON, Maire

1. Tristan JACQUES
2. Eliane GOLLIOT
3. Etienne DERVYN
4. Denis VERGNIAULT
5. Raymond BESCO
6. Thérèse MALEM

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme

Mise en ligne le sur le site internet de la ville : **30 JUIN 2023**

Certifiée exécutoire le : **30 JUIN 2023**

Le Maire



B. HOUILLON

Le Secrétaire de Séance



F. DULAC